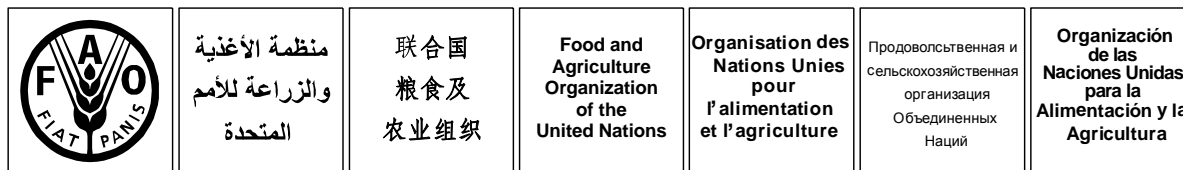


Avril 2012



COMITÉ DES PÊCHES

Trentième session

Rome (Italie), 9-13 juillet 2012

**Décisions prises et recommandations formulées par
le Sous-Comité de l'aquaculture à sa sixième session
(Le Cap (Afrique du Sud), 26-30 mars 2012)**

Résumé

Le présent document donne un aperçu des questions examinées lors de la sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture et indique ses principales recommandations. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote COFI/2012/Inf.8.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité de l'aquaculture;
- donner d'éventuelles indications supplémentaires concernant le travail du Département dans le domaine de l'aquaculture.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. La sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 26 au 30 mars 2012, à l'aimable invitation du gouvernement sud-africain. Y ont assisté 47 Membres de la FAO ainsi que des représentants de 7 organisations intergouvernementales et de 3 organisations non gouvernementales internationales. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote COFI/2012/Inf.8.
2. Mme Susan Clare Middleton (Afrique du Sud) a été élue Présidente du Sous-Comité. M. Alexander Okhanov (Fédération de Russie) a été élu premier vice-président. Les représentants des États-Unis d'Amérique et d'Oman ont été élus respectivement deuxième et troisième vice-présidents.
3. Le Sous-Comité a élu M. Yngve Torgersen (Norvège) à la présidence du Comité de rédaction, qui était composé des membres suivants: Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Namibie et Thaïlande.

Suite donnée par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa session précédente

4. Les pays membres ont félicité le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour les efforts consentis afin de mettre en œuvre les recommandations formulées lors des précédentes sessions du Sous-Comité. Le Sous-Comité a réaffirmé son appui aux activités de la FAO et s'est déclaré satisfait des progrès accomplis, au regard notamment du caractère limité des ressources financières.
5. Le Sous-Comité s'est dit conscient de l'importance de l'aquaculture pour la nutrition des personnes, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la croissance socioéconomique, et il a réaffirmé qu'il fallait allouer au Secrétariat des ressources suffisantes pour lui permettre de mener à bien son travail. Le Sous-Comité a aussi réaffirmé qu'il fallait continuer de soutenir l'Afrique et de lui donner la priorité et fournir un appui supplémentaire aux régions du Pacifique, de l'Asie centrale et du Caucase.
6. Les membres se sont déclarés satisfaits de l'organisation de la réunion ministérielle régionale sur les pêches en Asie, qui s'est tenue à Colombo, et ont encouragé le Secrétariat à suivre la mise en œuvre des recommandations afin d'obtenir les résultats attendus.
7. Le Sous-Comité a souligné qu'il importait de consentir davantage d'efforts, notamment par le biais du Programme de coopération technique, pour renforcer les capacités dans certains domaines, en veillant particulièrement à répondre aux besoins des petits producteurs et des pays en développement: planification et élaboration de stratégies, certification en aquaculture, alimentation animale, commercialisation, santé des animaux aquatiques, biosécurité aquatique, statistiques aquacoles, renforcement des institutions, protection de l'environnement, génie génétique et programmes de sélection. Plusieurs membres, conscients des incidences croissantes du changement climatique, ont invité la FAO à continuer à élargir la base de connaissances.
8. Certains membres ont regretté que les travaux sur le syndrome ulcératif épizootique (SUE) n'aient pas avancé faute de moyens financiers et ils ont encouragé la FAO à trouver d'autres mécanismes d'appui pour que les travaux sur la santé des animaux aquatiques puissent être poursuivis, en particulier pour traiter le problème du SUE en Afrique.

Rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), dans ses dispositions intéressant l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage, et nouveau mécanisme d'établissement de rapports

9. De nombreux membres ont remercié le Secrétariat de la FAO des améliorations notables qui ont été apportées au questionnaire. Plusieurs pays ont souligné l'importance du questionnaire comme outil d'auto-évaluation et comme moyen de renforcer et d'améliorer la gouvernance de l'aquaculture. Les membres ont souligné qu'il fallait veiller à respecter le caractère confidentiel des réponses des pays et éviter les chevauchements et les doublons avec le questionnaire actuel. Certains membres ont

souligné que le questionnaire ne devait pas avoir un caractère obligatoire et qu'il ne devait pas donner lieu à des comparaisons entre pays ou régions.

10. Les membres se sont dits d'avis que la création d'équipes multidisciplinaires nationales chargées de répondre au questionnaire et compétentes dans tous les domaines de l'aquaculture serait très utile pour rendre compte de façon plus complète et objective de la mise en application du Code de conduite. Le Sous-Comité est convenu en outre de recommander la création d'équipes nationales chargées du questionnaire, la désignation de coordonnateurs et la mise en place de tout autre mécanisme propre à améliorer le système de communication d'information.

11. Le Sous-Comité a décidé d'établir deux périodes de deux ans pour évaluer le questionnaire et a souligné qu'il fallait renforcer les capacités pour mettre en place le nouveau système de communication d'informations.

Application des Directives techniques de la FAO relatives à la certification en aquaculture

12. Le Sous-Comité a salué le travail de la FAO. Il s'est dit conscient de l'importance des directives, de leur utilité grandissante et des efforts considérables qu'a exigés leur élaboration. Il s'est félicité des initiatives engagées par plusieurs membres en vue de l'application des directives par l'intermédiaire de programmes et organismes nationaux ou d'autres plateformes régionales.

13. Le Sous-Comité a exprimé sa reconnaissance envers l'Union européenne (UE) pour le soutien financier fourni à l'appui de l'élaboration d'un cadre d'évaluation de la conformité des systèmes de certification en aquaculture aux directives de la FAO.

14. Le Sous-Comité a recommandé que, lors de l'élaboration du cadre d'évaluation applicable à la certification en aquaculture, la FAO mette à profit l'expérience acquise lors de la mise au point du cadre d'évaluation de la conformité aux directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture. Un membre a toutefois exprimé des réserves quant à la création par la FAO d'un cadre d'évaluation de la conformité des programmes de certification en aquaculture et fait observer qu'une activité analogue, concernant les directives relatives à l'écolabellisation des pêches, s'était heurtée à d'importantes difficultés.

Évaluation et suivi des résultats du secteur de l'aquaculture: importance, problèmes et défis

15. De nombreux pays sont convenus de l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats du secteur et ont insisté sur la nécessité de mettre en place un cadre d'évaluation de ces résultats. Ils ont cependant souligné qu'il faudrait pour cela s'appuyer sur des données de qualité, qui sont difficiles à obtenir dans plusieurs pays, faute de mécanismes nationaux de collecte de données. Le Sous-Comité a donc recommandé que l'Organisation s'emploie à renforcer les partenariats et la coordination qui se sont instaurés avec les divers organismes nationaux œuvrant dans ce domaine afin d'améliorer le système d'évaluation et de suivi et à examiner les possibilités de mécanismes de coopération Sud-Sud. Certains membres ont suggéré que la FAO s'attache à collaborer plus activement avec des instituts de recherche dans les pays en développement, au lieu de s'adresser uniquement et isolément à des experts.

16. Nombre de pays ont exprimé des préoccupations au sujet du modèle/des outils mathématiques proposés en vue de l'évaluation et du suivi des résultats du secteur. Une approche générale, qui tiendrait compte d'initiatives en cours telles que l'exercice de cartographie réalisé dans le cadre du projet Vue générale du secteur aquacole national ou le questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable, peut être élaborée et mise à l'essai dans les pays en développement, en particulier en Asie, où sont concentrées 90 pour cent des activités aquacoles.

17. Le Sous-Comité a recommandé que le Secrétariat travaille en coordination avec les pays et les organismes œuvrant à l'élaboration de techniques d'évaluation et de suivi des résultats du secteur aquacole. Quelques membres ont fait valoir que certaines tournures et expressions figurant dans le document contenant l'ordre du jour pouvaient être interprétées de manière erronée.

Amélioration des données et de l'information sur l'aquaculture: examen des progrès accomplis

18. Le Sous-Comité a pris acte des travaux menés par la FAO pour améliorer les statistiques aquacoles et s'est déclaré favorable aux activités proposées par le Secrétariat en vue de la mise en œuvre de la Stratégie-STA et de l'élaboration de la version finale du Manuel sur les statistiques aquacoles du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches.
19. Certains membres ont émis des réserves sur la procédure consistant à recueillir des données aquacoles par le biais des recensements agricoles, des enquêtes auprès des ménages ruraux et des recensements de la population. Il a été suggéré d'intégrer la collecte des données aquacoles à d'autres campagnes nationales de collecte de données agricoles, en particulier dans les pays où les systèmes nationaux de collecte de données aquacoles ne sont pas suffisamment développés.
20. L'importance de la contribution de la FAO à l'amélioration des systèmes nationaux de collecte de données et d'informations des pays en développement a été soulignée.

Satisfaire les besoins en aliments d'un secteur aquacole en plein essor: analyse

21. Plusieurs membres ont salué la qualité de l'analyse figurant dans le document et souligné que la satisfaction de la demande future d'aliments d'origine aquacole dépendrait dans une large mesure de la disponibilité, en quantités suffisantes, d'aliments de qualité pour nourrir les animaux dans les exploitations aquacoles. Le Sous-Comité a recommandé que la FAO poursuive ses travaux sur les aliments utilisés en aquaculture et les moyens de répondre aux besoins futurs du secteur aquacole en aliments.
22. Le Sous-Comité a insisté sur la nécessité d'intensifier les recherches sur de nouveaux ingrédients qui pourraient entrer dans les aliments utilisés en aquaculture, notamment sur les ingrédients d'origine végétale ou animale susceptibles d'être utilisés en complément de la farine et de l'huile de poisson. Il a aussi débattu des enjeux et perspectives liés à l'utilisation en aquaculture d'aliments à base de produits et sous-produits agricoles.
23. Le Sous-Comité s'est dit conscient de l'augmentation du coût des aliments pour animaux et des ingrédients entrant dans leur composition et a recommandé que l'élevage d'espèces situées au bas de la chaîne alimentaire, comme la carpe et les cyprinidés, soit encouragé, en particulier si l'objectif visé est la sécurité alimentaire.
24. Le Sous-Comité a souligné combien il était important de mettre en place un cadre réglementaire et légal qui garantisse la communication d'informations sur la composition (et la qualité nutritionnelle) des aliments formulés mis sur le marché et qui devrait permettre aux utilisateurs de faire des choix en connaissance de cause.
25. Certains membres ont demandé à bénéficier d'une assistance pour renforcer leurs capacités afin d'améliorer la qualité des aliments pour animaux, les pratiques de gestion de ces aliments sur le lieu de production, la production d'aliments flottants et l'élaboration de lignes directrices sur les normes de qualité applicables aux ingrédients et additifs alimentaires, entre autres grâce à l'organisation d'un atelier régional en Afrique subsaharienne.

Vers un plan d'action du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches

26. Compte tenu du caractère limité des ressources humaines et financières de la FAO, le Sous-Comité a reconnu l'extrême importance de ce point de l'ordre du jour et a insisté sur la nécessité d'établir une hiérarchisation stratégique de ses priorités.
27. Le Sous-Comité a reconnu que l'exercice de hiérarchisation stratégique, qui portera sur des enjeux essentiels de dimension planétaire, devrait néanmoins prendre en considération les différences observées entre les régions, s'agissant à la fois de l'assistance nécessaire et des apports attendus, ainsi que des aspects liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition et les diverses options envisageables, au regard des différences régionales, en matière de développement. Il a par ailleurs souligné qu'il lui fallait être réactif à l'approche de la Conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement

durable afin de garantir une plus large reconnaissance de l'immense contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire.

28. Le Sous-Comité a encouragé le Secrétariat à préparer un projet de document stratégique comprenant notamment un plan stratégique à long terme pour le Sous-Comité, qui devrait notamment tenir compte des besoins régionaux et serait examiné par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa septième session. Le projet de document stratégique devrait être distribué à l'ensemble des membres du Sous-Comité de l'aquaculture, afin que ceux-ci puissent communiquer leurs observations et réflexions leurs conclusions avant la mise au point finale d'un document de travail pour la réunion suivante du Sous-Comité.

Le Sous-Comité a en outre réaffirmé qu'il était important d'examiner l'établissement de priorités dans le programme de travail en aquaculture à l'occasion de la trentième session du Comité des pêches et il a demandé au Secrétariat de prêter son concours dans ce sens.

Événement spécial sur les ressources et les technologies génétiques au service du développement de l'aquaculture

29. Le Sous-Comité a souligné que l'accent devrait être mis sur l'évaluation et l'utilisation responsable des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture et a considéré que l'absence d'informations, de stratégies de gestion et de politiques adaptées pouvait faire peser de lourdes menaces sur la biodiversité autochtone, en particulier dans les régions où les capacités et les connaissances sont limitées.

30. L'importance des stratégies d'amélioration génétique, qui peuvent permettre d'augmenter la production aquacole, et des programmes de reproduction sélective à longue durée a été soulignée. Certains membres ont estimé nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire relatif à l'accès aux ressources génétiques aquatiques, à leur utilisation et à leur échange et ont demandé à la FAO de prêter son aide à la mise au point de directives sur l'utilisation et l'échange responsables des ressources génétiques aquatiques, sur l'application des technologies génétiques, la recherche et le transfert de technologies.

31. Le Sous-Comité a suggéré que soit créé un cadre ou un réseau permettant l'échange de données et d'informations sur les ressources génétiques aquatiques entre les États, les organisations de la société civile, les organisations intergouvernementales, les instruments et les institutions concernés. La collaboration au sein d'une même région et entre régions a été considérée comme importante.

32. Le Sous-Comité s'est dit favorable à la création d'un groupe de travail consultatif sur les ressources et les technologies génétiques, dont la FAO assurerait la coordination. Le groupe de travail réunirait les connaissances et compétences spécialisées sur les questions considérées et aurait notamment pour tâches d'établir des liens avec d'autres réseaux et organismes et d'élaborer un plan d'action. Le Sous-Comité a suggéré que le Groupe de travail consultatif examine de quelle manière les pays en développement pourraient avoir accès aux technologies génétiques et à des variétés améliorées d'espèces aquacoles.

33. Plusieurs membres ont recommandé que les activités relatives aux ressources génétiques aquatiques et aux technologies génétiques soient financées par des crédits extrabudgétaires.

Questions diverses

34. Le Mozambique, s'exprimant au nom des membres du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), a présenté au Sous-Comité les conclusions du séminaire consultatif qui s'est tenu immédiatement après la sixième session du Sous-Comité sur le thème de l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique. Ce séminaire a permis de donner des indications visant à améliorer l'efficacité du CPCAA et de souligner que l'engagement politique de tous les États membres du CPCAA était essentiel à la viabilité du Comité.

35. La Namibie a insisté sur le fait qu'il fallait développer l'aquaculture dans les régions désertiques et arides d'Afrique. Elle a remercié la FAO de son assistance technique dans ce domaine et suggéré que cette aide soit étendue aux autres pays d'Afrique australe concernés.

36. Bahreïn a pris acte des initiatives récemment engagées par la FAO en vue du développement de l'aquaculture dans les zones désertiques du Proche-Orient et a demandé que les États membres de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) puissent continuer à bénéficier de l'assistance technique de l'Organisation.

37. L'Équateur a remercié la FAO de l'assistance fournie aux membres en matière de gestion de la santé des animaux aquatiques, en particulier lors de l'épidémie de virus du syndrome des taches blanches ayant touché les crevettes en Amérique latine, et a prié l'Organisation de maintenir l'aide apportée à la région dans le domaine de la gestion de la santé en aquaculture.

38. Des membres des régions d'Asie centrale et du Caucase ont demandé à la FAO de prêter son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme aquacole régionale pour l'Asie centrale et le Caucase. Certains membres ont pris acte du programme de partenariat entre la FAO et la Turquie et les participants à la session ont été informés que la deuxième phase du programme devrait se concrétiser en 2013.

Remerciements

39. Le Sous-Comité a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple sud-africains pour leur chaleureuse hospitalité et pour l'excellente organisation de l'accueil de la session.

Date et lieu de la septième session

40. Le Sous-Comité a remercié la Fédération de Russie pour son offre d'accueillir la septième session du Sous-Comité. Les dates exactes de la réunion seront arrêtées par le Directeur général après consultation du Président et en fonction du calendrier des réunions internationales.